FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-635 DU 04 DECEMBRE 2006

portant nomination de Théophile C. WOROU en qualité de Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;

Vu le décret n° 2006- 460 du 07 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Théophile C. WOROU est nommé Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 décembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Environnement
et de la Protection de la Nature,

Jean-Pierre BABATOUNDE

Le Ministre Délégué Chargé du Budget auprès
du Ministre du Développement, de l'Economie
et des Finances,

Albert Sègbégnon HOUNGBO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HJC 2 MEPN 4 MDEF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 INTERESSE 01 JO 1.-